



HÔTEL DE VILLE  
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE  
Téléphone : 04.92.23.10.03  
courriel : info@ville-argentiere.fr

**Procès-Verbal du conseil municipal**  
**Séance du jeudi 17 octobre 2024**

1

**Nombre de membres en exercice : 17**

**Étaient présents (12)** : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Rémi ROUX.

**Pouvoirs (4)** : Fabienne BIANCHI à Christine LAZARINI, Sandra BONNET à Maxime RANCON, Florent LONGIS à Dominique BARNÉOUD, Carole ROBERT à Marie-Noëlle DISDIER.

**Étaient absents excusés (4)** : Fabienne BIANCHI, Sandra BONNET, Florent LONGIS, Carole ROBERT.

**Était absent non excusé (1)** : Abdellah HADDOUCH.

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le Maire ouvre donc la séance à 20 H 30.

\*\*\*\*

---

***I. Désignation du secrétaire de séance***

---

Rémi ROUX est désigné secrétaire de séance.

---

***II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2024***

---

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

---

### III. *Compte-rendu des réunions*

---

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 19 septembre et le 17 octobre 2024.

2

#### **19 septembre 2024 : Réunion Régionale Sud-Est des Plus Beaux Détours de France, à Sisteron. Rapporteur : Christine LAZARINI.**

La journée a débuté par la visite de l'office de tourisme et la présentation des bornes numériques qui détaillent l'offre complète de découverte de la ville et de ses environs (randonnées pédestres, à vélo, sites à découvrir) et fonctionnent via l'application téléchargeable sur les téléphones portables. Elles sont accessibles 24h/24. Les casques virtuels ont également été testés. Cet équipement a été conceptualisé par les services culturel et du tourisme de la ville.

Après la visite de Sisteron et de sa citadelle, l'assemblée générale a eu lieu. Il est constaté une baisse de fréquentation en juillet qui a été rattrapée sur août et septembre. Le nouveau zonage des Plus Beaux Détours a été présenté : création d'une couronne parisienne, déplacement de quelques communes dans le Sud d'une zone à une autre, et sortie de 2 communes du label. Le site internet de l'association connaît une forte hausse de fréquentation depuis un an. Les dates des prochaines réunions locales et nationales ont été annoncées, elles auront lieu à Crêt et Biot pour la zone sud-Est.

*Sandrine REYMOND précise que les bornes ont été conçues par une entreprise de Puy Saint-Pierre et qu'elles peuvent être subventionnables dans le cadre de l'espace valléen.*

#### **20 septembre 2024 : Assemblée générale de l'association l'Amicale Boule Argentiéroise. Rapporteur : Maxime RANCON.**

Le bureau de l'association est renouvelé à cette occasion (tous les 4 ans) et un nouveau président a été élu. Les effectifs sont stables (35 licenciés). L'association remercie la commune pour l'aide apportée pour le concours du 1<sup>er</sup> mai. Elle a pour la 1<sup>ère</sup> fois organisé une rencontre avec l'Italie. Elle exprime aussi son accord pour partager le boulodrome avec le club de tir à l'arc. Des petits travaux à effectuer ont été listés et une demande de mise à disposition d'un petit local pour y stocker des chaises et du matériel est faite à la commune.

#### **20 septembre 2024 : Commissions Animations et Culture. Rapporteur : Carine QUILICI.**

Le dernier trimestre est très dense. Anaïs COGNARD a présenté les projets d'animation portés par la bibliothèque, réalisés et à venir jusqu'à la fin de l'année. Pour les animations municipales, les prochaines à venir seront Halloween le 31 octobre, le marché de Noël le 8 décembre, l'arbre de Noël de la commune le 14 décembre (suivi par un concert de l'Écho des Glaciers et le feu d'artifice). Il est précisé que Lisa BEILLARD a repris en main la communication sur les supports déjà existants et que le compte Instagram a été réactivé.

#### **21 septembre 2024 : Assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux des Hautes-Alpes, à Cervières. Rapporteur : Sandrine REYMOND.**

Parmi les nombreux participants, Le Préfet, la Sous-Préfète, Monsieur Jean-Michel ARNAUD et Madame Chantal EYMÉOUD étaient présents. De nombreux sujets ont ainsi pu être évoqués (attractivité des territoires, rôle des élus, agriculture, logement, économie...).

**21 septembre 2024 : Conférence hommage à Monsieur Raymond LESTOURNELLE, Président du Centre Briançonnais de Géologie Alpine (CBGA). Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.**

Cet hommage s'est inséré dans le programme de la journée du patrimoine, au cours de laquelle diverses animations ont été proposées : balade commentée par Ricarda AILLOUD de l'Office de Tourisme entre le Château Saint-Jean et l'Horloge des Hermes, évoquant le souvenir de Gilbert PLANCHE, fondateur du patrimoine industriel argentiérois (une dizaine de participants) ; visite commentée de l'usine des Claux à Vallouise-Pelvoux (une dizaine de personnes également). Madame AILLOUD est vivement remerciée en cette occasion.

En soirée, l'émouvant hommage rendu à Monsieur LESTOURNELLE a rappelé son implication sans failles au service du patrimoine local (canaux d'irrigation, mines, fours à chaux).

**23 septembre 2024 : Réunion de lancement du jeu du territoire (PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras). Rapporteur : François ROTH.**

Ce jeu initié par M. Pierre LEROY semble être une initiative intéressante via son approche ludique. Histoire, géographie, patrimoine, anecdotes locales... sont les thèmes abordés par des questions/réponses. Ce jeu s'adresse également aux juniors. Il concerne 36 communes dont L'Argentière, qui sera prochainement sollicitée pour proposer les questions pertinentes permettant de découvrir son territoire.

*Alice PRUD'HOMME précise que ce jeu sera commercialisé au prix de 25 €, et offert aux structures publiques (mairies, OT, EHPAD...) par le PETR. Il entre dans le cadre d'un programme LEADER. C'est un jeu déjà lancé sur d'autres territoires et qui remporte un certain succès.*

**26 septembre 2024 : Assemblée générale de l'association Les P'tiots de la Durance. Rapporteur : Christine LAZARINI.**

C'est la 3<sup>ème</sup> année de fonctionnement de l'association depuis sa reprise et quelques personnes sont venues augmenter les effectifs. Les actions réalisées ont été listées : en octobre café-rencontre à l'école du Plan d'Ergue, en novembre fête de la soupe à l'école de La Bessée, en décembre goûter et tombola de l'arbre de Noël, etc. Le bilan financier a été présenté et une contribution a pu être apportée pour les voyages scolaires des écoles maternelles. Diverses actions sont prévues pour cette année scolaire. Le bilan financier et le bilan moral ont été approuvés par l'assemblée. Une nouvelle présidente a été élue.

**27 septembre 2024 : Congrès des Maires des Hautes-Alpes. Rapporteur : Sandrine REYMOND.**

Il est toujours intéressant de participer à ce Congrès qui permet d'échanger autour de nombreux thèmes et des questions qui préoccupent les élus locaux : urbanisme, et notamment la loi ZAN, intempéries, dérèglement climatique, etc.

Plusieurs motions ont été prises (assouplissement des compétences eau et assainissement, accompagnement financier des communes reconnues en état de catastrophe naturelle, compétence GEMAPI, accès aux soins dans les Hautes-Alpes, et finances publiques locales).

**27 septembre 2024 : Assemblée générale de la section nordique du CSPSV2. Rapporteur : Maxime RANCON.**

Ce club sportif est très dynamique et gère divers événements sur la Vallouise (courses régionales, festi nordique, défi de Vallouise). Il fonctionne toute l'année.

Un voyage est envisagé en Norvège pour les plus grands. L'association remercie la commune pour la fermeture de la route des espagnols et espère vivement que cela sera reconduit l'an prochain.

**1<sup>er</sup> octobre 2024 : Inauguration extension et aménagement de la Villa Montbrison. Rapporteur : Alain SANCHEZ.**

La résidence n'accueille pas plus de résidents qu'auparavant, mais la qualité de l'accueil a été grandement améliorée ainsi que les conditions de travail des soignants. Les 35 résidents disposent tous d'une chambre individuelle dans laquelle il est beaucoup plus aisé de circuler, de les déplacer, la grande salle à manger est conviviale. La rénovation a aussi permis d'installer une centrale au bois et c'est globalement une belle réalisation.

*Marie-Noëlle DISDIER ajoute que des salles de soins ont également pu être créées suite au réaménagement des espaces (récupération d'anciennes chambres qui n'étaient plus aux normes).*

**1<sup>er</sup> octobre 2024 : Conseil Municipal Jeunes. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.**

Les objectifs de cette réunion étaient de dresser un bilan des 2 années écoulées, et de susciter l'implication des jeunes sur les animations de novembre.

Les actions qu'ils ont préférées : entretien des jardinières, coupe à câble, choix des cadeaux pour l'arbre de Noël 2023. Il leur a été rappelé qu'ils étaient sollicités pour la lecture des textes de la cérémonie du 11 novembre, pour une pré sélection des cadeaux pour le prochain arbre de Noël, ainsi que pour aider à l'organisation d'Halloween le 31 octobre. Les élections du prochain CMJ auront lieu le 23 novembre au marché couvert et les flyers ont été distribués dans les classes concernées le 14 octobre. Il y est rappelé que cet engagement est véritable et nécessite de consacrer régulièrement un peu de son temps aux missions dévolues aux jeunes élus.

**2 octobre 2024 : Visite et ateliers « Petites Villes de Demain », à Volonne. Rapporteur : Alain SANCHEZ.**

Il est précisé en préambule que le Maire de Volonne est urbaniste ! C'est tout le centre-ville qui a été requalifié en écoquartier (dégoudronnage de certaines rues, végétalisation des parkings, création de jardins, d'une maison de santé qui accueille des médecins généralistes mais aussi des spécialistes, venant de Gap et Marseille, création de logements sociaux, d'habitat inclusif), et c'est une réussite. Volonne ne compte que 1 700 habitants mais se trouve à proximité des grands axes routiers, ce qui fait une réelle différence avec notre commune.

**3 octobre 2024 : Réunion de présentation et d'échange autour des nouvelles obligations légales de débroussaillage (OLD) par l'ONF et la DDT. Rapporteur : Sandrine REYMOND.**

Les OLD ont été mises en place en réponse à l'augmentation du nombre de feux de forêt, liée au dérèglement climatique car plus on entretient la forêt, plus on réduit le risque d'incendie (1 € investi évite 25 € dépensés). Les règles sont rappelées et sont consultables sur le site de l'ONF et sur <https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation> très aisément. Une réunion publique d'information pour le grand public sur ces OLD est prévue le 7 novembre prochain au Foyer Culturel.

**4 octobre 2024 : Commissions Culture et Tourisme. Rapporteur : Alain SANCHEZ.**

Le service culturel est venu présenter son bilan « Mine d'argent » 2024 ainsi que ses perspectives pour 2025. Cette année connaît une baisse de la fréquentation des visites

(l'incontournable et les thématiques) et des jeux (4 « escape game » au total) d'environ 10%. Le service culturel espère compenser cette baisse pendant les vacances de la Toussaint et envisage de rester ouvert aux vacances de Noël si le temps le permet. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mise à disposition des minibus par la communauté de communes pour les navettes des mines allait prendre fin. La recherche d'une solution alternative auprès d'un transporteur est en cours.

**7 octobre 2024 : Commission du personnel communal. Rapporteur : Alain SANCHEZ.**

Des candidates ont été reçues pour pourvoir au remplacement de la bibliothécaire actuellement en arrêt de travail. C'est la personne qui avait assuré l'intérim en urgence une première fois qui a été retenue et qui a pris ses fonctions le 8 octobre. Elle sera ainsi aisément renouvelée s'il advenait que l'arrêt soit à nouveau prolongé.

**8 octobre 2024 : Webinaire organisé par le CPIE de la Haute-Durance sur le thème « Quels leviers d'action pour l'eau en Haute-Durance ? ». Rapporteur : Sandrine REYMOND.**

Ce webinaire s'inscrit dans la continuité des Assises de l'Eau. Il s'agissait ici de présenter les fiches « action » (au nombre de 21) élaborées suite aux travaux des 5 ateliers réunis plusieurs fois cette année.

**10 octobre 2024 : Exercice de gestion d'une crue du Fournel. Rapporteur : Alain SANCHEZ.**

C'est une demande de la Préfecture afin de tester les capacités de réaction de la Communauté de Communes et de la mairie lors d'un tel épisode de crue rapide du Fournel. La cellule de crise réunie dès le matin a dû faire face à une situation fictive inédite et très rapide (45 mn pour agir en cas de crue rapide), a activé le PCS, communiqué sur Illiwap et Facebook, etc. L'exercice s'est terminé à midi et la cellule de crise a procédé au débriefing le jour même dans l'après-midi. Il doit permettre de préciser le mode opératoire afin de consolider les réponses apportées et de cibler les manques. La mairie a d'ores-et-déjà lancé une consultation auprès de bureaux d'études pour être accompagnée dans l'actualisation du PCS. Il est précisé que la commune sera soutenue par les sapeurs-pompiers, la sécurité civile, en situation réelle.

*Rémi ROUX demande si les élus seront sollicités en cas de situation critique sur la commune pour apporter de l'aide. Il rappelle qu'ils sont mobilisables, comme lors de l'évacuation du camping lors du déclenchement du PCS en juin dernier. Maxime RANCON et Alice PRUD'HOMME appuient ses propos. Carine QUILICI ajoute qu'il serait bien que les élus soient formés pour être efficaces dans de telles situations.*

*Éric RIPPERT souligne qu'il est aussi très important d'entretenir les ouvrages régulièrement, comme par exemple couper les arbres qui poussent sur les digues et les fragilisent.*

Alain SANCHEZ conclut la discussion en affirmant que la priorité est d'avancer dans la sécurité pour la population.

**11 octobre 2024 : Cérémonie de prise de commandement du Chef d'escadron Bruno SILVY commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Briançon. Rapporteur : Alain SANCHEZ.**

Ce nouveau Chef d'escadron est issu de la société civile, il a travaillé 5 ans en tant qu'ingénieur informaticien puis a décidé de se reconvertir et a intégré la Gendarmerie. Il a passé des concours et sa carrière évolue rapidement, c'est ainsi qu'il est maintenant nommé à la tête de la Compagnie départementale de Briançon.

**11 octobre 2024 : Assemblée générale de l'association Sport Santé Écrins. Rapporteur : Carine QUILICI.**

Cette association se porte bien et même de mieux en mieux, après une période post-Covid difficile. Le nombre d'adhérents est passé de 86 à 129 en un an, grâce à une visibilité accrue sur les réseaux sociaux notamment. Le bureau a été réélu sans surprise.

**16 octobre 2024 : Réunion proposée par le CAUE 05 et le PETR sur le thème : « Repenser l'aménagement des espaces publics en faveur de la santé ». Rapporteur : Alain SANCHEZ.**

Cette réunion se rapprochait des thèmes évoqués lors de la visite de Volonne (cf. page 4, 2 octobre) : comment repenser la verdure dans la ville, la renaturer, désimpermeabiliser les sols et notamment les cours d'école. Ce sujet intéresse particulièrement la commune pour l'école de La Bessée et Alain SANCHEZ préconise, plutôt que de vouloir avancer trop vite, de reprendre le projet en associant le personnel communal, les enseignants, les parents d'élèves, les élèves eux-mêmes et les élus.

*Alice PRUD'HOMME précise que le volet santé a été présenté par l'ARS, la végétalisation favorisant une meilleure santé que les espaces goudronnés, elle diminue les risques de chute, le stress et les angoisses et permet aux enfants d'être plus réceptifs en classe, notamment.*

**16 octobre 2024 : Remise des prix du concours dessin 2024 sur le thème du Chardon Bleu (Parc National des Écrins). Rapporteurs : Sandrine REYMOND/François ROTH.**

Ce concours a permis de réunir de belles réalisations venues de diverses régions et de personnes d'âges variés, il ne se limitait pas à notre territoire (un lauréat du Québec est même à souligner !). Le moment était convivial et l'annonce du thème du prochain concours a été faite en cette occasion (« les petites bêtes »).

**Maxime RANCON ajoute deux dates qui n'ont pas été évoquées :**

- Le 10 octobre à Rouen, la commune s'est vu décerner le label « Ville active et sportive » (2 lauriers),
- Le 12 octobre a eu lieu l'évènement VTT enduro du Bois de France (qui a réuni une vingtaine de participants).

---

#### *IV. Délibérations approuvées*

---

##### **1. Admission en non-valeur budget eau.**

Le centre des finances publiques de Briançon a fait parvenir à la commune l'état des sommes réclamées aux contribuables pour lesquelles tous les recours possibles en son pouvoir ont été épuisés.

Malgré le travail réalisé par le trésorier, il reste les sommes suivantes qui n'ont pas pu être recouvrées et qu'il convient d'inscrire en dépenses :

- 10 créances pour une somme de 696,60 € sur le budget de l'eau réclamés depuis 2006.

Ces sommes feront donc l'objet d'une écriture comptable afin que les comptes de la commune soient sincères.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

## **2. Admission en non-valeur budget commune.**

Le centre des finances publiques de Briançon a fait parvenir à la commune l'état des sommes réclamées aux contribuables pour lesquelles tous les recours possibles en son pouvoir ont été épuisés.

Malgré le travail réalisé par le trésorier, il reste les sommes suivantes qui n'ont pas pu être recouvrées et qu'il convient d'inscrire en dépenses :

- 2 créances pour une somme de 2 304,16 € sur le budget principal réclamés depuis 2006.

Ces sommes feront donc l'objet d'une écriture comptable afin que les comptes de la commune soient sincères.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

## **3. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.**

Le Conseil communautaire, en sa séance du 1<sup>er</sup> août 2024, a approuvé par délibération les modifications suivantes de l'article 6.2.3 des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Écrins :

- Est d'intérêt communautaire le stade de football de l'Argentière-La Bessée et ses abords avec la création et gestion d'une zone d'athlétisme.

L'article L5211-20 du CGCT donne au Conseil Municipal un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération communautaire pour se prononcer, à défaut son avis est réputé favorable.

Les nouveaux statuts seront adoptés si les conseils municipaux des communes membres se prononcent à la majorité qualifiée (= 2/3 des communes représentant la moitié de la population totale se prononcent favorablement) et si la commune dont la population est la plus nombreuse se prononce favorablement.

Le Maire précise que ce niveau de financement ne sera sans doute plus possible à atteindre ultérieurement (75%) et que l'opportunité de bénéficier de telles subventions pour ce projet structurant pour le territoire est à saisir.

Il propose donc de voter favorablement la modification des statuts de la Communauté de Communes.

*Marie-Noëlle DISDIER fait savoir avant le vote qu'elle considère que la commune n'a pas les moyens de se lancer dans ce projet de rénovation du stade et qu'elle vote contre.*

⇒ **Approuvé à 14 voix pour et 2 voix contre** (Marie-Noëlle DISDIER et Carole ROBERT au motif que « c'est prématuré pour la commune de L'Argentière d'engager la dépense (baisse de l'allocation de compensation) »).

## **4. Signature d'une convention pour l'enlèvement des véhicules et la gestion d'une fourrière pour le compte de la commune.**

La convention a pour objet de définir les modalités d'exécution du service public pour la gestion de la fourrière automobile et les conditions dans lesquelles le délégataire assurera, pour le compte de la commune, l'exploitation de la fourrière automobile.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

## **5. Signature d'une convention de coordination entre la commune, la Préfecture des Hautes-Alpes et la Gendarmerie.**

La Police Municipale de L'Argentière-La Bessée et la Brigade Territoriale de Gendarmerie de L'Argentière-La Bessée ont vocation, dans le respect de leurs compétences respectives, à intervenir sur la totalité du territoire de la commune.

La présente convention, établie conformément aux dispositions de l'article L. 512-4 du code de la sécurité intérieure, précise la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État.

Un état des lieux à partir du diagnostic local de sécurité réalisé par les forces de sécurité de l'État compétentes, avec le concours de la commune signataire, le cas échéant dans le cadre du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance du pays des Écrins, fait apparaître les besoins et priorités suivants :

- 1° Lutte contre les atteintes aux personnes,
- 2° Lutte contre les atteintes aux biens,
- 3° Sécurité routière,
- 4° Lutte contre toutes les formes d'incivilités,
- 5° Lutte contre les pollutions et nuisances.

Le responsable de la brigade territoriale de gendarmerie de L'Argentière-La Bessée, le responsable de la police municipale, ainsi que le Maire et/ou l'élu responsable de la sécurité, ou leurs représentants, se réuniront périodiquement pour échanger toutes informations utiles relatives à l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics dans la commune, en vue de l'organisation matérielle des missions prévues par la présente convention. L'ordre du jour de ces réunions sera adressé à la Procureure de la République qui y participera ou s'y fera représenter si elle l'estime nécessaire.

Cette convention permettra également, outre une meilleure coordination des actions sur le terrain, la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention pour l'acquisition de matériel lié à la police municipale. Ceci fera l'objet d'un point lors du conseil municipal au cours du premier trimestre 2025 lorsque les appels à projet paraîtront.

Le Maire propose donc de l'autoriser à signer ladite convention et de solliciter les services de l'État concernant l'autorisation d'armement de catégorie D2 (bombes lacrymogènes de défense) stipulée dans la convention.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

## **6. Convention de mission avec la Communauté de communes du Pays des Écrins pour le diagnostic de besoins et déclinaison du plan d'action en faveur du logement pour les travailleurs saisonniers.**

La commune de L'Argentière a fait l'objet d'un classement en tant que « commune touristique » par arrêté préfectoral du 18 août 2021, suite à sa demande.

Par conséquent elle doit répondre à certaines obligations prévues à l'article 47 de la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016.

En effet, les dispositions législatives prévoient que les communes ayant reçu cette reconnaissance doivent conclure avec l'État, dans un délai de 3 ans, une convention pour le logement des travailleurs saisonniers.

A défaut de convention, la reconnaissance sera suspendue pour une durée maximale de 3 ans.

La convention doit prévoir un diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers. La communauté des communes du Pays des Écrins a déjà travaillé sur ce diagnostic avec les communes classées sur son périmètre, et a également des éléments de prêts pour le diagnostic sur la commune de L'Argentière.

Il convient dès lors de missionner la CCPE pour :

- La conduite du diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers,
- L'élaboration concertée avec la commune d'un plan d'actions pluriannuelles,
- L'animation du comité de pilotage.

Une prochaine délibération sera également à prendre avant la fin de l'année 2024 pour conventionner avec l'État.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

**7. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières.**

Pour rappel, les communes de plus de 2000 habitants sont tenues chaque année d'établir un bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire précédent (soit 2023).

Ce rapport doit permettre de porter une appréciation sur la politique immobilière de la commune, et sera annexé au compte administratif 2023.

Les cessions et acquisitions présentes dans ce bilan ont toutes fait l'objet d'une délibération du conseil municipal.

CESSIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA COMMUNE EN 2023					
Désignation	Parcelle	Adresse	Acquéreur	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix
Terrain	F 4037	Plan Léothaud	M. BOSC Michel	69	486,45 €

ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA COMMUNE EN 2023					
Désignation	Parcelle	Adresse	Vendeur	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix
Terrain	E 1911	Poutasse et Bas Beauregard	Mme Danielle ALBERT	250	37,50 €
Terrain	C 203 C 204 A 1007 E 1609	Jourdanne Jourdanne Salce Haute France	Messieurs Guy et Pierre PAQUERIAUD	1553	1,00 €
Terrain	F 1527 F 1537 F 1562 F 2834	Grande Iscle Grande Iscle Grande Iscle Tourondet	Mme Ginette GIRAUD épouse QUEYREL	290	1 000,00 €

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

## 8. Achat et revente des forfaits de ski.

Le Maire rappelle que depuis 2019, la commune aide financièrement les jeunes argentiérois à acquérir leur forfait saison de ski alpin, afin de favoriser la pratique du ski pour les jeunes du territoire, dont certains en feront leur métier.

Depuis la saison dernière, les modalités d'achat ont été revues par la SAEM des Écrins puis avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins (CCPE) lors du bureau statutaire du 10 novembre 2023. La CCPE achète en volume les forfaits de ski à destination des jeunes pour tout le territoire des Écrins, y participera à hauteur de 10 € par forfait, et refacturera à chaque commune concernée.

Les tarifs proposés pour la saison 2024-2025 ont donc été négociés avec la SAEM les Écrins, et sont les suivants :

- gratuité pour les moins de 5 ans (hors support, délivré directement en caisses des remontées mécaniques),
- pour les enfants de 5 à 11 ans : 63 € (73 € - 10 € de participation comcom),
- pour les jeunes de 12 à 24 ans : 100 € (110 € - 10€ de participation comcom).

Il rappelle également que le CCAS de la commune de L'Argentière participera comme les années précédentes, à hauteur de 50 € par enfant domicilié sur la commune et âgé de 5 à 16 ans.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

## 9. Actualisation du tarif de raccordement au réseau d'eau potable.

Le Maire précise que le tarif forfaitaire de 457,35 € (3 000 F) de raccordement au réseau d'eau potable appliqué à ce jour avait été défini par délibération le 22 décembre 1995.

Depuis, en raison de l'inflation des prix, de la nécessité de mettre en place un regard compteur en limite intérieure du domaine privé et de l'interdiction à une collectivité de percevoir un droit de branchement forfaitaire pour le raccordement à l'eau potable, le tarif en cours n'est plus d'actualité.

Afin d'uniformiser le type de regard compteur posé, Le Maire propose que celui-ci soit fourni par le service des eaux communal lors de chaque demande de branchement et que son coût soit intégré dans les tarifs de raccordement.

Ainsi, le coût du branchement sera répercuté auprès du demandeur aux frais réels. A titre indicatif, à ce jour, le montant des fournitures et de travaux pour la situation la plus courante et ne posant pas de difficultés techniques s'élève en moyenne à 1 700 €.

Ainsi les travaux réalisés par le personnel du service des eaux communal et refacturés aux frais réels au demandeur sont :

- *La fourniture et pose :*
  - ✓ d'un collier de prise en charge sur conduite ;
  - ✓ d'un robinet de prise en charge (y compris bride ovale) ;
  - ✓ d'un tabernacle fonte ;
  - ✓ d'un embout PVC pour tube allonge ;
  - ✓ d'un tube allonge fonte (longueur de 1 ml à 1,50 ml) ;
  - ✓ d'une tête de bouche à clé.
- *La fourniture uniquement :*
  - ✓ d'un regard de compteur hauteur 1,05ml avec tampon fonte C250.

Les travaux suivants seront réalisés par le demandeur directement à sa charge :

- Ouverture de la tranchée sous voirie,
- Fourniture et pose de la canalisation PE dans une gaine TPC,
- Enrobage de la canalisation dans un lit de sable et pose d'un filet avertisseur bleu,
- Pose du regard compteur fourni en limite intérieure du domaine privé (y compris raccordements),
- Remblaiement de la tranchée et réalisation du revêtement de finition suivant les consignes de la permission de voirie délivrée par la commune.

11

Ces dispositions seront applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

---

### *V. Délibération reportée*

---

- **Demande de subvention pour l'acquisition de matériel pour le service de police municipal.**

---

### *VI. Questions du public*

---

En préambule de son intervention, Madame Cécile LECOMTE, riveraine du Fournel depuis 50 ans, exprime le regret que lors de l'exercice de gestion d'une crue du Fournel, les riverains n'aient pas été prévenus de cet exercice à l'avance par des moyens de communication adéquats autre que les réseaux sociaux.

Elle soumet ensuite à l'assemblée les nombreuses questions qu'elle se pose suite à l'exercice du 10 octobre : en cas de crue, quels seront les moyens de communication utilisés sachant que les personnes âgées du quartier ne sont pas sur les réseaux sociaux et qu'il faut agir très vite (sirène ?) ? Quelles sont les consignes à suivre et pourquoi ne pas les prévoir en amont afin d'être prêts et efficaces le jour J en impliquant les riverains ? En ce qui concerne la GEMAPI : qu'attend-on pour couper les arbres qui poussent sur les digues et les détériorent ? Pourquoi n'y a-t-il pas de fiches action par quartier selon les risques ?

Le Maire répond que :

- Cet exercice était à destination de la mairie et de la CCPE pour tester les diverses interactions en jeu dans une telle situation de crise : avec les gendarmes, les pompiers, la sécurité civile...
- La Préfecture n'a pas voulu déclencher l'alerte normale (avec sirène, et le Maire rappelle à cette occasion que l'an dernier, un livret du SAIP a été distribué dans un numéro de Mine d'Infos et que les alertes « sirène » étaient identifiées selon le nombre de coups) et que donc, la sirène n'a pas sonné.
- Il a eu confirmation la semaine dernière que les arbres seraient coupés très prochainement, la commande a été passée par les services compétents.

- L'usage des mégaphones est prévu pour passer dans les rues et alerter, donner les consignes (se confiner dans les étages, indiquer les lieux de rassemblement pour évacuation, par exemple).
- Cet exercice permet de cibler et affiner quartier par quartier voire même maison par maison suivant l'évènement (une rupture de digues n'aura pas les mêmes conséquences qu'un embâcle au pont...) et c'est pour sécuriser au maximum la population que le PCS sera actualisé avec le concours d'un bureau d'études spécialisé. Les fiches action sont incluses dans ce travail.
- En ce qui concerne l'implication des riverains, il est constaté que, malheureusement, aucun(e) volontaire ne s'est présenté(e) suite à l'appel à devenir référent de quartier publié dans l'un des derniers « Mine d'Infos ».

Enfin il est précisé qu'une page dédiée à ce sujet est prévue dans le prochain « Mine d'Infos », les services de la mairie y travaillent déjà.

Cette discussion étant close, Monsieur Maxime RANCON reprend la parole pour annoncer l'inauguration des « espaces sans tabac » le 15 novembre prochain.

A l'issue de cet échange, la séance est levée à 23h00.

Le Secrétaire de séance Monsieur Rémi ROUX 	Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ 
PV signé le <b>28</b> octobre 2024	PV publié le <b>28</b> octobre 2024